



Ce jourd'hui, le trois Décembre, mil neuf
cent seize, s'est présentée devant Nous,
Seigneur de la Vallée, le Montayrol Jean
de la Vallée en son âme mil huit cent cinquante
trois à Bayeux, canton de Saigny-Beaucourt, canton
propriétaire domicilié à Gournonville, sur
notre commune, lequel nous a déclaré
souhaiter se rendre à Novallemer, le pays
où ses affaires urgentes l'appellent, avec
son fils Antoine Louis de la Vallée
deux novembre mil neuf cent six, de
Saint Illide.

Nous certifions que nous nous sommes
à ce jour en possession tout entière de
Monsieur Montayrol.

En foi de quoi nous avons délivré
le présent certificat pour servir
et valoir ce que de droit.

Saint Illide, le trois Décembre mil
neuf cent seize

Le Maire :



fait sur un